



Direction Générale des Services
Ch F/ MV

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2008

PROCES-VERBAL SOMMAIRE

Le Trente Juin deux mille huit à 17 heures 00, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL, dans la salle du Conseil Municipal de la ville de MOULINS, commune siège de la Communauté d'Agglomération de Moulins.

Etaient présents

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents :

- Claude COULON, Guy CHAMBEFORT, Gilles BAY, Chantal BARDET, Antoine LEVASSEUR, Lucien GONNOT, Nicole CHARETTE, Christian SOTEAU, Hubert GOMOT, Patrick DEGRANGE Jean-Michel LAROCHE,

Membres du Bureau :

- Madeleine BETIAUX, Jacques BODARD, Jean-Michel BOURGEOT, Guy CHARMETANT, Brigitte DAMERT, Daniel FIEVET, René GIRAUD, Alain GUYET, Eliane HUGUET, Gérard LARUE, Nathalie MARTINS, Didier PINET, Bernadette RONDEPIERRE, Michel SAMZUN, Sylvie TARDIF, Christian TOURRET

Délégués titulaires :

- Lydia ADVENIER, José ALONSO, Marie-Christine ANGELETTI, Jacky BERTHON, Pierre BRENON, Jacques CABANNE, Bernard CANTAT, René CHAVIGNON, Cécile DE BREUVAND, Daniel DELASSALLE, Danielle DEMURE, René DESCHAUME, Florence DOURLENS, Rémy FLEURY, Liliane GAULMIN, Marilynne GIRAUD-TISSIER, Jacques LAHAYE, Jean-Claude LEFEBVRE, Dominique LEGRAND, Françoise MARSONI, Jean-Pierre, MARTIN, Yannick MONNET, Jean-Michel MOREAU, Gilles PARNIERE, Pascal PERRIN, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Michel SIMON, Nicole TABUTIN, Jean-Louis VELEZ, Yves VENIAT

Délégués suppléants :

- Jean-Pierre METHENIER remplaçant Alain DENIZOT
- Michel MERITET remplaçant Pierre BLANC
- Yves LENOIR remplaçant Alain BORDE
- Laure GOUDOUNEIX-VALLEE remplaçant Bruno GIRONDE
- Amadou FAYE remplaçant Gilbert LARTIGAU
- Michel REYNARD, remplaçant Guillaume MARGELIDON
- Marie-Thérèse JACQUARD remplaçant Gilles TOURRET

A donné pouvoir :

- Béké BENZOHRRA

Etaient excusés :

- Pascal BLANCHON, Michel BORDE, Dominique LUNTE, Noël PRUGNAUD

Secrétaire de séance : Laure GOUDOUNEIX-VALLEE

— FINANCES

C.08.78 - Vote du compte administratif 2007 – Désignation du Président de séance

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- désigne Monsieur Claude COULON, premier Vice-Président, pour présider la présente séance du conseil communautaire au cours de laquelle le compte administratif 2007 sera voté
-

C.08.79 - Approbation compte administratif – exercice 2007

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, après que le Président se soit retiré de la salle des délibérations, décide à la majorité absolue (Pour : 61 – Abstentions : 6)

- d'adopter le compte administratif de l'exercice 2007.
-

C.08.80 - Approbation compte de gestion – exercice 2007

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2007 par le Receveur de la Communauté d'Agglomération de Moulins est en totale concordance avec le compte administratif établi par l'Ordonnateur,
 - décide d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2007.
-

C.08.81 - Affectation des résultats – exercice 2007

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité absolue (Pour : 61 – Abstentions : 6) :

- d'affecter les résultats de fonctionnement du budget principal et des budgets annexes en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour couvrir le besoin de financement en priorité et de reprendre les résultats d'investissement et de fonctionnement des budgets cités en report à nouveau, du budget primitif 2007.
-

C.08.82 - Budget supplémentaire 2008

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité absolue (Pour : 61 – Abstentions : 6)

- adopte le budget supplémentaire 2008
 - décide :
 - de reprendre les restes à réaliser en dépenses et en recettes de l'exercice 2007, conformément aux états ci-annexés,
 - d'affecter en compte de réserve au compte 1068 les résultats de fonctionnement conformément à la délibération en date du même jour,
 - de programmer selon la procédure des « autorisations d'engagement – crédits de paiement » (AE/CP) la mise en place du Plan de Déplacement Urbain prévue par délibération du conseil communautaire en date du 15 février 2008. L'ouverture de l'autorisation d'engagement 2008/2010 constituant la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées est prévue pour un montant de 174 000 € TTC. Des crédits de paiement 2008 sont inscrits au BP 2008 pour un montant de 75 000 €. (Cf. Annexe – AE. CP. DPU)
-

C.08.83 - Admission en non-valeur – titres exercices 2002/2003 – 2005/2006

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- de prononcer l'admission en non-valeur des titres indiqués et d'effectuer les opérations nécessaires sur le budget principal et le budget annexe assainissement.
-

C.08.84 - Zone d'activités de l'Etoile Saint Odilon – Moulins : Approbation du bilan au 31 décembre 2006

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le bilan arrêté au 31 décembre 2006 présenté par l'OPAC Moulins Habitat, concernant l'aménagement de la zone d'activités de l'Etoile/St Odilon à Moulins.
-

C.08.85 - Parc Intercommunal d'Entreprises de Moulin Robet – Yzeure : Approbation du bilan au 31 décembre 2007

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve le bilan actualisé au 31 décembre 2007 présenté par la SEAu, concernant l'aménagement du Parc d'Entreprises du Moulin Robet à Yzeure ainsi que le compte rendu annuel d'activités arrêté au 31 décembre 2007.
-

C.08.86 - Zone d'activités des Petits Vernats – Avermes : Approbation du bilan au 31 décembre 2006

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le bilan arrêté au 31 décembre 2006 présenté par l'OPAC Moulins Habitat, concernant l'aménagement de la zone d'activités des Petits Vernats à Avermes.
-

— ASSAINISSEMENT

**C.08.87 - Commune de BESSAY-sur-ALLIER : Réhabilitation de la station d'épuration
Acquisition foncière**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver l'acquisition de ce terrain,
 - d'autoriser Monsieur Alain DENIZOT, Vice-Président Délégué à l'Assainissement à signer les actes à intervenir nécessaires à l'achat de ce terrain.
-

**C.08.88 - Commune de BESSAY-sur-ALLIER : Réhabilitation de la station d'épuration
Approbation de l'avant projet définitif**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avant projet présenté par le maître d'œuvre,
 - d'approuver le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 588.000 € H.T.,
 - d'autoriser Monsieur le Président :
 - à lancer la consultation des entreprises,
 - à solliciter les partenaires financiers de la Communauté d'Agglomération de Moulins sur les bases du nouveau bilan de l'opération,
 - à signer l'ensemble des documents nécessaires à ces procédures.
-

**C.08.89 - Commune de SOUVIGNY – Réhabilitation de la station d'épuration
Acquisition foncière parcelle D 308**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver l'acquisition de ce terrain,
- d'autoriser Monsieur Alain DENIZOT, Vice-Président Délégué à l'Assainissement à signer les actes à intervenir nécessaires à l'achat de ce terrain.

**C.08.90 - Réalisation d'aires déportées des boues de la station d'épuration des Isles
Demande de subventions**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le dossier de travaux relatif à la réalisation d'aires déportées d'entreposage des boues de la station d'épuration des Isles,
 - d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les aides financières des partenaires financiers au taux maximum.
-

C.08.91 - Redevance assainissement pour les rejets d'effluents industriels

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les nouvelles règles de calcul proposées par les services de la Communauté d'Agglomération de Moulins pour le calcul de la redevance assainissement pour les rejets d'effluents industriels,
 - d'autoriser Monsieur le Président à les appliquer aux établissements titulaires de conventions spéciales de raccordement.
 - d'annuler la délibération n° 03.70 du 13 juin 2003
-

C.08.92 - Approbation du rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de l'exercice 2007.
-

— POLITIQUE DE LA VILLE

C.08.93 - Signature de la convention de subventions pour l'exercice d'actions de prévention spécialisée pour l'année 2008, avec l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à la majorité absolue
(Pour : 65 – N'ont pas pris part au vote : 2)**

- d'autoriser le Président à signer la nouvelle convention de subvention engageant la communauté à financer l'équivalent d'un poste d'éducateur de rue au sein de l'association pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence dans le cadre de la prévention spécialisée, soit un montant de 39 642 €
-

C.08.94 - Règlement participation 4^{ème} rencontres nationales des Professionnels et des Elus de la Jeunesse dans le cadre de Neuj Pro 2005 – Département de l'Allier

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité:

- d'autoriser le Président à régler la participation de la Communauté d'Agglomération pour aux 4èmes rencontres nationales des Professionnels et des Elus de la Jeunesse dans le cadre de l'action NeujPro 2005 au Département de l'Allier, d'un montant de 900 €.
-

C.08.95 - Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance – création, fonctionnement et représentation de Moulins Communauté

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de créer un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, annulant ainsi la délibération du 3 octobre 2002 décidant de la création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,
- de désigner, pour représenter la Communauté d'Agglomération :
 - Monsieur Christian SOTEAU, Maire de SOUVIGNY
 - Madame Chantal BARDET, Maire de TOULON-sur-ALLIER

• Monsieur Michel SIMON, Maire de BESSAY-sur-ALLIER

— TRANSPORTS

C.08.96 - Transports – Révision des tarifs à compter du 1^{er} septembre 2008

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité absolue
(Pour : 59 - Contre : 6 – Abstentions : 2)

- D'adopter les tarifs applicables au 1^{er} septembre 2008, selon les grilles ci-annexées

Tarifs sur les lignes urbaines :

titres	prix rentrée 2007	Proposition prix rentrée 2008	Evolution proposée 2008/2007
Ticket à l'unité	1,20 €	1,20 €	0 %
Ticket Samedi	0,8 €	supprimé	Supprimé
Happy Ticket	0,8 €	1 €	+ 25 %
Ticket Journée	3 €	2,50 €	- 17 %
« Ticket TAD dimanche »	1,20 €	1,50 €	+ 25 %
Multi	0,8 €/voy.	0,85 €/voy.	+ 7 %
Multi +	0,68 €/voy	0,75 €/voy.	+ 11 %
Ticket groupe	15 €	20 €	+33 %
Liberté Mensuelle	26 €	27,30 €	+5 %
Liberté Annuelle	250 €	267 €	+6,8 %
Liberté Mensuelle SNCF	23 €	25,30 €	+10%
Liberté Mensuelle CMU / RMI	12 €	12,25 €	+2,1 %
Evasion Mensuelle	12 €	12 €	+0 %
Evasion Annuelle (1)	110 €	110 €	+0 %
Evasion Annuelle « gratuite » (2)	8 €	8 €	0 %
Evasion Mensuelle Eté 2 mois	15 €	15 €	0 %
Evasion Annuelle Lycée Agricole	8 €	8 €	0 %
Frais de carte	7 €	7 €	0 %

(1) valable pour le transport scolaire et les déplacements privés

(2) valable uniquement pour le transport scolaire

Tarifs sur les lignes inter-urbaines (lignes scolaires et lignes régulières) :

En euros		Tarifs depuis le 1 ^{er} septembre 2007	Nouvelle proposition	Evolution
Hors secteurs (par an)	1er enfant	235,00	240,00	+ 2,13%
	2ème enfant	157,00	160,00	+ 1,91%
	à partir du 3 ^{ème}	78,00		
Stagiaires (rémunérés)	hebdomadaire	6,30	6,50	+ 3,17%
	mensuel	18,80	19,00	+ 1,06%
Correspondants	hebdomadaire	6,30	6,50	+ 3,17%
Etudiants (par an)		235,00	240,00	+ 2,13%
Non scolaires	hebdomadaire	6,30	6,50	+ 3,17%
	mensuel	18,80	19,00	+ 1,06%
duplicata titre de transport		16,00	15,00	- 6,25%

C.08.97 - Délégation de Service Public des transports urbains – rapport annuel d'activité 2007

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- prend acte du rapport d'activité et des conditions d'exécution de la délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transports urbains pour l'exercice 2007.
-

— GRANDS EQUIPEMENTS**C.08.98 - Centre aqualudique l'Ovive – étanchéité photovoltaïque de toiture (ancienne piscine)**

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité :

- De solliciter le Conseil Général de l'Allier et le FEDER pour obtenir la subvention appropriée
-

C.08.99 - Centre aqualudique l'Ovive – Création d'activités – Fixation de tarifs

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à la majorité absolue
(Pour : 57 - Contre : 6 – Abstentions : 4)

- de fixer les tarifs suivants pour les activités créées :

PRESTATIONS	TARIFS	
	ADULTES	ENFANTS
TARIFS ACTIVITES AQUATIQUES		
UNITE	8,00 euros	5,00 euros
CARTE 10 séances	72,00 euros	45,00 euros
CARTE 20 séances	136,00 euros	85,00 euros
TARIFS GROUPES (groupes identifiés et sur réservation) à partir de 15 personnes	3,00 euros / personne	1,50 euros / personne
ACTIVITE PRENATALE (dispensée par le Centre Hospitalier)	22,00 euros l'heure d'activité dans le bassin de loisirs	

- d'autoriser le Président ou le Vice-Président déléguée à l'Administration Générale, à signer la convention ainsi que les avenants qui seraient à intervenir avec le Centre Hospitalier de Moulins – Yzeure.
-

► ECOLE DE MUSIQUE**C.08.100 - Ecole de musique communautaire : Rémunération des vacataires pour les ateliers Jazz et Rock - année scolaire 2008/2009**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de reconduire les ateliers Jazz et Rock pour l'année scolaire 2008/2009
- de régler les prestations en faveur des Intermittents du spectacle chargés de l'animation de ces ateliers pour l'année scolaire 2007/2008, à raison de 140 € charges sociales déduites, à savoir :
 - Olivier LENOIR, intervenant Jazz
 - Dominique MOLLET, contrebassiste
 - Emmanuel MOREAU, pianiste
 - Patrice RAVINEAU, chanteur et batteur

étant entendu, qu'en cas d'absence des intermittents cités, leur remplacement sera prévu et les modalités de règlement des prestations seront effectuées sur les bases.

C.08.101 - Classe à horaires aménagés musique (CHAM) – signature de la convention

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'adhérer au projet de création d'une Classe à Horaires Aménagés Musique à l'Ecole élémentaire Jean Moulin à Moulins à compter du 1^{er} septembre 2008
- d'approuver les termes de la convention à signer entre les 3 partenaires : l'Inspection Académique de l'Allier, la Ville de Moulins et la Communauté d'Agglomération de Moulins,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention et à remplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre du projet.

C.08.102 - Schéma départemental des enseignements artistiques – signature de la convention 2008/2012 Demande de classement de l'école de musique en conservatoire à rayonnement intercommunal

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les dispositions de la convention définissant les engagements du Département de l'Allier et de la Communauté d'Agglomération de Moulins au titre de la mise en œuvre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention conclue jusqu'au 30 juin 2012,
- de solliciter la participation financière du Département de l'Allier, conformément aux critères énoncés, dès l'année 2008,
- de solliciter le classement de l'école de musique communautaire en « conservatoire à rayonnement intercommunal »,
- d'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires au classement de l'école de musique communautaire en conservatoire à rayonnement intercommunal, et de signer tout document correspondant.

— ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

C.08.103 - Guide de l'étudiant – Festival de rue Effervésens – Attribution d'une subvention

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'accorder à l'association TEMPRO, une subvention de 1 000 euros pour la réalisation du « Guide de l'étudiant 2008/2009 », et une subvention de 5 000 euros pour le festival Effervésens soit un montant total de 6 000 euros.

— ADMINISTRATION GENERALE

C.08.104 - Indemnité des élus

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité:

- de fixer les indemnités des élus à compter de leur entrée en fonction, conformément aux éléments indiqués sur l'état ci-après.

Elus	Indemnité brute mensuelle	% de l'indice brut 1015
Président	1 800	48,10
Vice Président délégué	1 000	26,70
<i>Soit pour 11 Vice Présidents *</i>	<i>11 000</i>	
Autres membres du Bureau ayant reçu délégation	400	10,70
<i>Soit pour 16 Membres</i>	<i>6 400</i>	

* Il est convenu que Monsieur Guy CHAMBEFORT, Vice-Président délégué aux Finances, bénéficiaire d'une indemnité parlementaire ne percevra pas d'indemnité au titre de ses fonctions communautaires.

C.08.105 - Convention d'adhésion aux missions facultatives traditionnelles du Centre de Gestion

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion aux missions facultatives traditionnelles du Centre de Gestion ci-annexée pour l'année 2008
-

C.08.106 - Comité Technique Paritaire – Création et composition

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la création d'un Comité Technique Paritaire
 - De fixer à 3 le nombre des représentants du personnel et à 3 le nombre de représentants des élus
-

C.08.107 - Tableau des effectifs : Modification

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de créer un emploi d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe au titre du besoin occasionnel
 - de créer quatre emplois d'Adjoint Technique 2^{ème} classe au titre du besoin occasionnel
 - de créer un emploi d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe
 - de modifier le tableau des effectifs
-

C.08.108 - Parc des expositions des Isles – Procédure de Délégation de Service Public – Abandon de la procédure en cours – Autorisation de négociation directe

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité absolue : Pour : 60 - Abstentions : 5 – N'ont pas pris part au vote : 2)

- de déclarer la procédure en cours infructueuse,
 - d'autoriser le recours à une procédure de négociation directe,
 - de mandater Monsieur le Président ou son représentant pour engager toutes les démarches afférentes.
-

C.08.109 - Effondrement du réseau d'assainissement – Troubles de voisinage – Règlement amiable dans l'affaire Moulins Communauté contre époux LIMOGES – Approbation du protocole transactionnel

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Président ou le Vice-Président en charge de l'Administration Générale, en cas d'absence ou d'empêchement, à signer le protocole transactionnel avec Monsieur LIMOGES
-

C.08.110 - SICTOM Nord-Allier – Représentation de Moulins Communauté – Modification du délégué de la commune de CHEMILLY

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De désigner Monsieur Jean-Claude RIBIER, pour siéger au sein du comité syndical du SICTOM Nord-Allier, en qualité de délégué titulaire en remplacement de Monsieur René DESCHAUME.
-

C.08.112 - Mobilier urbain – groupement de commandes – désignation des membres composant la commission d'appel d'offres

Madeleine BETIAUX, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est désignée comme déléguée titulaire pour représenter la Communauté d'Agglomération de Moulins au sein de LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE MOBILIER URBAIN, et Pierre BRENON, délégué suppléant.

— AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

C.08.111 - Etude de faisabilité d'un pont sur l'Allier

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De participer à l'étude lancée par le Département de l'Allier, portant sur la faisabilité technico-environnementale pour la réalisation d'un deuxième pont sur l'Allier
 - D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention à intervenir entre le Conseil Général de l'Allier, Moulins Communauté et la Ville de Moulins, actant le lancement de l'étude de faisabilité technique et environnementale par le Conseil Général et définissant la participation des trois partenaires, à savoir 25 000 € pour notre collectivité.
-

C.08.113 - Vœu du Conseil communautaire de soutien à l'IUFM

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le vœu présenté par Monsieur le Président.

C.08.114 - Vœu du conseil communautaire de soutien à l'entreprise PETFOODPLUS

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le vœu présenté par Monsieur le Président.